

Vous pouvez faire un don, unique ou régulier, en allant sur le site [J'aime l'Info.](#)

Votre don nous permettra d'assurer l'indépendance de *La Veille*, qui est notre raison d'être. Nous ne faisons en effet pas appel à la publicité, et nous ne voulons dépendre ni des subventions publiques ni de puissances économiques.

La CPPAP - la Commission Paritaire de la Presse et des Agences de Presse - du Ministère de la Culture, a agréé *La Veille* comme publication IPG - information politique et générale - .

Ceci vous donne le droit de déduire,

- si vous êtes un particulier, 66% du montant de votre don, de votre impôt sur le revenu, dans la limite de l'article 200 du Code Général des Impôts, soit aujourd'hui 20% de votre revenu imposable,

- si vous êtes une entreprise, 50% u montant de votre don, de votre impôt, dans la limite de l'article 238bis du Code Général des Impôts, soit aujourd'hui 5 pour mille de votre chiffre d'affaires.